

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 11/2024 :

Fonds d'encouragement communal pour l'énergie et le développement durable

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 7 octobre 2024 à la séance de présentation du présent préavis :

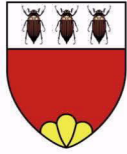
Bureau du Conseil :	M. Axel Boggio, Président
Municipalité :	Mme Nathalie Greiner, Syndique Mme Catherine Schiesser M. Jean-Claude Favre M. Philippe Michelet M. Damien Cuche (excusé)
Commission technique :	M. Fabien Gehrig M. Ronan Le Cann M. Yves Torjman
Commission des finances :	M. Christian Marrel, Président M. Daniele Annese Mme Hannah Grossenbacher (excusée) Mme Amélie Ramoni-Perret (excusée) Mme Sakine Uçurum Pion (excusée)

Préambule

La Commission des finances (CoFin) salue l'initiative de la Municipalité concrétisée par ce préavis et les efforts fournis pour créer un fonds pour la transition écologique et énergétique. Par ce fonds, la Municipalité vise une redistribution aux habitants d'une part et d'autre part un renforcement des efforts de la Commune en faveur du développement durable au sens large du terme, en particulier sur des actions en relation avec le PECC.

La création d'un tel fonds répond aux attentes de la fiche 2.1 du Plan énergie et climat communal (PECC), tel qu'approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 décembre 2023.

Afin de mieux comprendre les objectifs de ce préavis, la CoFin a demandé à la Municipalité une liste plus détaillée des subventions futures qu'engloberait ce nouveau fonds. La



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 11/2024 :

Fonds d'encouragement communal pour l'énergie et le développement durable

Municipalité a transmis par courriel une première ébauche mentionnant les diverses subventions qui pourront être octroyées.

La CoFin souhaite que ce document puisse être rapidement finalisé afin que la population puisse être renseignée sur les diverses possibilités offertes.

Enjeux financiers

Par ce préavis, la Municipalité prévoit de distribuer des aides financières à hauteur de CHF 100'000.- pour les deux premières années dès l'approbation de ce préavis.

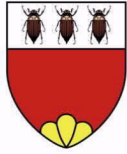
Pour rappel, en 2013, un fonds de réserve pour les énergies renouvelables a été constitué pour prendre en charge une aide à la mobilité, qui était auparavant directement prise en charge par le service de l'électricité. Fin 2021, sur proposition de la Municipalité, le Conseil communal a approuvé la création d'un fonds pour la durabilité, qui se montait au 31 décembre 2023 à CHF 489'358.74.

Ce nouveau Fonds d'encouragement viendra remplacer les deux fonds existants ainsi que le fonds de réserve pour l'éclairage public qui est actuellement sous-alimenté et dispose d'un solde négatif.

Les taxes suivantes sont actuellement perçues et seront remplacées dès l'acceptation de ce préavis :

- Taxe d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables soit 0.2 ct/kWh
- Taxe pour l'éclairage public 0.9 ct/kWh

Soit un total de 1,1 ct/kWh.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 11/2024 :

Fonds d'encouragement communal pour l'énergie et le développement durable

Les recettes des taxes pour l'efficacité énergétique et l'éclairage public atteignaient en 2023 CHF 96'596.- (pour les 2 taxes citées plus haut).

Par l'acceptation de ce préavis, les taxes décrites plus haut seront remplacées par les taxes suivantes :

- Emoluments liés à l'usage du sol, soit 0,7 ct/kWh
- Taxe d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, 0.4 ct/kWh

Soit un total de 1,1 ct/kWh.

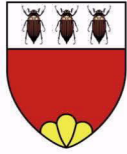
Sachant que la taxe spécifique sur la consommation d'électricité s'élève au maximum selon le règlement à 1.5ct/kWh au total, la CoFin relève que la Municipalité pourrait l'augmenter jusqu'à hauteur de 1,1 ct/kWh.

Toutefois, pour donner suite aux échanges entre la CoFin et M. Jean-Claude Favre ; il en ressort qu'une augmentation n'est pas à l'ordre du jour vu la somme disponible dans le fonds existant. Cependant, rien ne garantit que dans le futur, si nécessaire, des augmentations soient envisagées jusqu'à un plafonnement de 1.5 ct/kWh sans demander l'approbation du Conseil Communal.

Avis de la Commission des finances

Ce fonds d'encouragement communal répond aux besoins nécessaires au financement des différentes actions du PECC et en partie aux préoccupations de la CoFin en relation avec une redistribution des excédents bénéficiaires aux Cancoires.

En outre, l'impact sur les coûts à la charge des Cancoires est neutre puisqu'il reste limité à 1,1 ct/kWh, qui est la situation actuelle. La CoFin approuve donc sa mise en place.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
PRÉAVIS 11/2024 :
Fonds d'encouragement communal pour l'énergie et le
développement durable

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 11/2024** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL
Président

Hannah GROSSENBACHER

Amélie RAMONI-PERRET

Sakine UÇURUM PION

Daniele ANNESE

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 1^{er} novembre 2024